

Les cérémonies du 11 novembre étaient cette année bien d'un caractère novateur symbolisé par les propos d'un président de la République qui a su à travers un discours exemplaire (www.elysee.fr) rendre hommage aux combattants de toutes les guerres.

Cette étape majeure vers une journée nationale du souvenir du 11 novembre mérite d'être prolongée par un vrai travail éducatif mené sous l'autorité de l'Etat qui fasse appel non seulement aux institutions dont celles de l'Education nationale et du ministère de la défense mais aussi aux partis politiques et aux associations « patriotiques ».

L'Etat est responsable de la direction à donner à cette éducation civique. Il peut s'appuyer sur la proposition de loi du député Philippe Meunier instaurant l'inscription obligatoire sur les monuments aux morts des décédés durant les différents conflits et les opérations extérieures. Il est en effet du seul ressort du maire aujourd'hui ou du bien-vouloir des autorités administratives. A ce sujet, un témoignage édifiant a été donné sur RTL le 11 novembre par la mère d'un soldat tué en Afghanistan. Le maire avait donné son accord mais la préfecture s'y était opposée. C'est dans la même émission ces auditeurs refusant l'inscription des noms de soldats de carrière sur les monuments aux morts ! La France est bien bizarre et ma vision jacobine de l'Etat me conduit à penser qu'il faut savoir donner des directions fortes à une France soumise souvent à des blocages peu compréhensibles.

C'est aussi le rôle du ministère de l'Education nationale qui doit être soutenu dans une mission d'éducation aux valeurs civiques avec par exemple l'obligation de participer aux cérémonies du 11 novembre, connaître l'histoire de France (Cf. le débat sur le programme de 4^e), comprendre le sens des symboles nationaux que sont la Marseillaise, le drapeau, les notions d'engagement pour son pays aussi.

Quelques faits accompagnent cette vision de ce rôle éducatif.

- Participant aux cérémonies du 11 novembre dans mon village, les passants circulaient en regardant avec curiosité la cérémonie. Des jeunes faisaient du bruit pendant la sonnerie aux morts. Rabroués par un civil (et non par les gendarmes à proximité), ils ... s'excusaient. Ils ne savaient pas.
- Le 8 novembre, je constatais une attitude du même type à l'Ecole militaire lors d'une prise d'armes en fin de matinée. La Marseillaise retentit et les nombreuses personnes sur le site, militaires et civils, continuaient à vaquer sauf deux trois d'entre nous qui nous figions (sans doute stupidement) sur le site pendant l'hymne. Ces « passants » sur le site, vivant pourtant dans un milieu militaire, ne savaient pas qu'il fallait témoigner son respect en s'arrêtant et en faisant face au lieu de la cérémonie. Même au ministère de la défense, il faut rappeler quelques règles que je qualifierai d'éducation et de respect et que l'on peut exiger dans une enceinte militaire.
- C'est enfin le comble du manque de respect d'Europe écologie avec Eva Joly qui dépose cette minuscule gerbe ... devant la plaque du sculpteur du mur de la paix (couvert de tags) sur le Champ de Mars (elle proposera à mon avis sans doute le changement de nom de ce lieu si elle vient au pouvoir). La méconnaissance des 1,4 million de morts ou de disparus de la Première guerre mondiale et cette valorisation des 75 mutins de 1917 fusillés sur 40 000 (source Wikipedia) honorés à travers un soi-disant hommage à la paix symbolisent cette vision décalée de la société française par Eva Joly et par ceux qui la

soutiennent.

Je soulignerai que 1917 est aussi l'année de la révolution russe, y aurait-il un parallèle à faire ? Concernant le mur de la paix, je rappellerai enfin qu'il a été installé en 2000 sous le gouvernement Jospin, volontairement dans un endroit qui était précisément un symbole de la guerre, face à la statue du maréchal Joffre et de l'Ecole militaire. N'était-ce pas déjà de la provocation ? Ne serait-il pas temps de le déplacer comme cela a été souvent évoqué ?